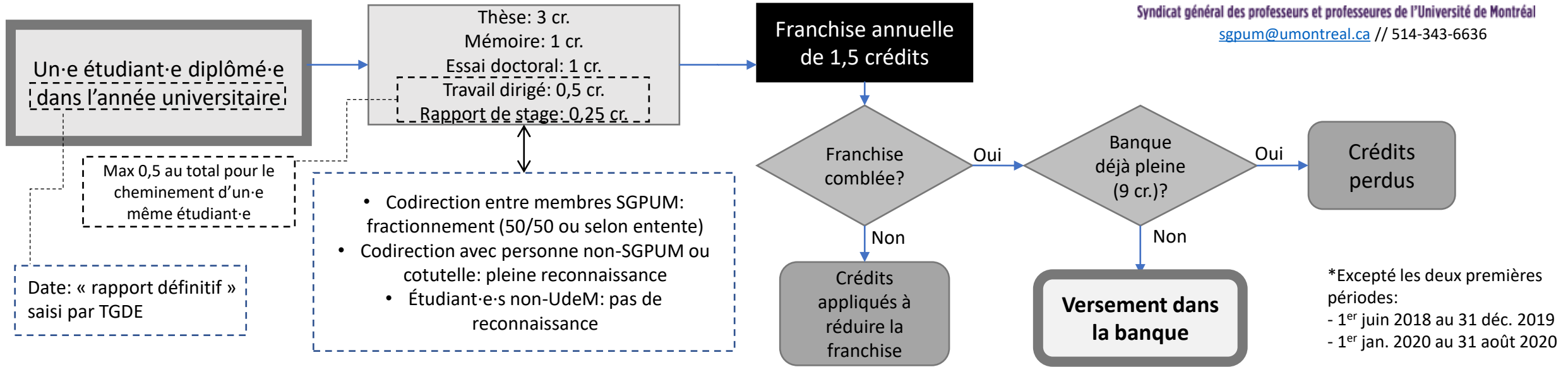


Reconnaissance des crédits d'encadrement: au 31 août de chaque année*



Utilisation des crédits d'encadrement: entre janvier et mai, pour votre charge d'enseignement de l'année à venir

